graisse Numero d'article 28194, 28193, 1000968



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 22.05.2025, Révision 10.03.2025

Version 14.1. Remplace la version: 14.0

Page 1 / 12

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

graisse

Numero d'article: 28194, 28193, 1000968

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Lubrifiant

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Wilhelmstr. 47

58256 Ennepetal / ALLEMAGNE Téléphone +49 2333 911-0 Téléfax +49 2333 911-444 Site internet www.febi.com E-mail info@febi.com

Secteur informatif

Informations techniques info@febi.com
Fiche de Données de Sécurité info@febi.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

# 2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger Aucun

Mention d'avertissement Aucun

Mentions de danger Aucun

Conseils de prudence Aucun

Caractéristique particulière EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contient: Acides naphténiques, sels de zinc. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques

**Dangers pour l'environnement** 

Pas de dangers particuliers connus.

Dangers pour la santé

Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations. La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres dangers Aucur

## **RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

# 3.1 Substances

Non applicable

graisse Numero d'article 28194, 28193, 1000968



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 22.05.2025, Révision 10.03.2025

Version 14.1. Remplace la version: 14.0

Page 2 / 12

#### 3.2 Mélanges

#### Le produit est un mélange.

| Conc. [%] | Substance   |
|-----------|---|
| 1 - < 2,5 | acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc |
|           | CAS: 85940-28-9, EINECS/ELINCS: 288-917-4, Reg-No.: 01-2119521201-61-XXXX                               |
|           | GHS/CLP: Eye Irrit. 2: H319 - Skin Irrit. 2: H315 - Aquatic Chronic 2: H411                             |
| 0,1 - < 1 | di -Lithium tétraborate   |
|           | CAS: 12007-60-2, EINECS/ELINCS: 234-514-3, Reg-No.: 01-2120770724-49-XXXX                               |
|           | GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Acute Tox. 4: H302 - Repr. 2: H361d   |
|           | SCL [%]: >= 3,8: Repr. 2: H361  |
| 0,1 - < 1 | Acides naphténiques, sels de zinc   |
|           | CAS: 12001-85-3, EINECS/ELINCS: 234-409-2, Reg-No.: 01-2120783834-41-XXXX                               |
|           | GHS/CLP: Eye Irrit. 2: H319 - Skin Sens. 1B: H317 - Aquatic Chronic 2: H411                             |

Commentaire relatif aux composants Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

contient 3 % poids/poids de DMSO-extract (pour les huiles minérales)

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

Transmettre cette fiche au médecin.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone

Agent d'extinction non approprié jet d'eau

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Hydrocarbures non brûlés.

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

oxyde de carbone (CO)

# 5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à

la réglementation locale en vigueur.

graisse Numero d'article 28194, 28193, 1000968



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 22.05.2025, Révision 10.03.2025

Version 14.1. Remplace la version: 14.0

Page 3 / 12

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit. Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel). Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation appropriée, des mesures particulières ne sont pas nécessaires.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

graisse Numero d'article 28194, 28193, 1000968



# Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 22.05.2025, Révision 10.03.2025

Version 14.1. Remplace la version: 14.0

Page 4 / 12

# RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

non applicable

# Composants possédants une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)

non applicable

# **DNEL**

| Substance  |  |
|--|--|
| Acides naphténiques, sels de zinc, CAS: 12001-85-3   |  |
| Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1,18 mg/m³  |  |
| Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 3,3 mg/kg bw/day   |  |
| Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 1,7 mg/kg bw/day   |  |
| Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,17 ng/kg bw/day                                    |  |
| Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0,29 mg/m³  |  |
| di -Lithium tétraborate, CAS: 12007-60-2   |  |
| Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 7.1 mg/m³ (AF= 12.5)  |  |
| Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 333 mg/kg bw/D (AF= 30)  |  |
| Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 166 mg/kg bw/D (AF= 60)                                      |  |
| Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0.83 mg/kg bw/D (AF= 60)                             |  |
| Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1.74 mg/m³ (AF= 25)                                       |  |
| acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc, CAS: 85940-28-9 |  |
| Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 6,6 mg/m³   |  |
| Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 9,6 mg/kg bw/d   |  |
| Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1,67 mg/m³  |  |
| Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 4,8 mg/kg bw/d   |  |
| Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,19 mg/kg bw/d                                      |  |
|  |  |

## **PNEC**

Substance

| Acides naphténiques, sels de zinc, CAS: 12001-85-3   |  |  |
|--|--|--|
| Eau douce, 0,004 mg/L  |  |  |
| Eau de mer, 0 mg/L   |  |  |
| Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 689,7 µg/L   |  |  |
| Sédiment (Eau douce), 0.015 mg/kg dw   |  |  |
| Sédiment (Eau de mer), 0.002 mg/kg dw  |  |  |
| Sol, 0.001 mg/kg dw  |  |  |
| di -Lithium tétraborate, CAS: 12007-60-2   |  |  |
| Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 44 mg/L  |  |  |
| acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc, CAS: 85940-28-9 |  |  |
| Eau douce, 0,002 mg/l (AF=1000)  |  |  |
| Eau de mer, 0,0002 mg/l (AF=10000)   |  |  |
| Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 100 mg/l (AF=100)  |  |  |
| Sédiment (Eau douce), 19,3 mg/kg dw  |  |  |
| Sédiment (Eau de mer), 1,93 mg/kg dw   |  |  |
| Sol, 15,7 mg/kg dw   |  |  |

graisse Numero d'article 28194, 28193, 1000968



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 22.05.2025, Révision 10.03.2025

Version 14.1. Remplace la version: 14.0

Page 5 / 12

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations

techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent

répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations

sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

**Protection des yeux** S'il y a risque d'éclaboussure:

lunettes de protection

Protection des mains Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations,

veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

> 0,4 mm; Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).> 0,4 mm; Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle vêtement de protection léger

Divers Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité

de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance

aux substances chimiques de ces derniers. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

**Protection respiratoire** Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit.

Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante A-P1. (DIN EN 14387)

Risques thermiques Aucur

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air,

l'eau et le sol.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiquesolideFormepâteuxCouleurvert

OdeurcaractéristiqueSeuil olfactifnon applicableValeur du pHNon applicableValeur du pH [1%]Non applicable

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

°C1

Pas d'information disponible.

Point d' éclair [°C] Non applicable

InflammabilitéPas d'information disponible.Limite inférieure d'explosionPas d'information disponible.Limite supérieure d'explosionPas d'information disponible.

Propriétés comburantes Nor

Pression de vapeur/pression de gaz

[kPa]

Pas d'information disponible.

Densité [g/cm³]ca. 0,9 (DIN 51757) (25 °C)Densité relativePas d'information disponible.

Densité de versement [kg/m³] Non applicable
Solubilité dans l'eau insoluble

Solubilité autres solvants Pas d'information disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

(valeur log)

Non applicable

Viscosité cinématique Pas d'information disponible.

Densité de vapeur relative Pas d'information disponible.

Point de fusion [°C] Pas d'information disponible.

Température d'auto-inflammation [°C] Pas d'information disponible.

Temp. de décomposition [°C] Pas d'information disponible.

Caractéristiques des particules Non applicable

graisse Numero d'article 28194, 28193, 1000968



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 22.05.2025, Révision 10.03.2025

Version 14.1. Remplace la version: 14.0

Page 6 / 12

#### 9.2 Autres informations

Point de goutte: > 250°C (IP 396) NLGI (National Lubricating Grease Institute)-Classe: 3

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

# 10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

# 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

# 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

#### 10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

# 10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation Acides forts Composés fortement basiques

# 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

graisse Numero d'article 28194, 28193, 1000968



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 22.05.2025, Révision 10.03.2025

Version 14.1. Remplace la version: 14.0

Page 7 / 12

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Toxicité orale aiguë

Produit

oral, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Acides naphténiques, sels de zinc, CAS: 12001-85-3

LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg

di -Lithium tétraborate, CAS: 12007-60-2

LD50, oral, rat, 300 - 2000 mg/kg bw

acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc, CAS: 85940-28-9

LD50, oral, rat, 3080 mg/kg bw

#### Toxicité dermale aiguë

Produit

dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

di -Lithium tétraborate, CAS: 12007-60-2

LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg bw

acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc, CAS: 85940-28-9

LD50, dermique, lapin, 20000 mg/kg bw

#### Toxicité aiguë par inhalation

Produit

inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc, CAS: 85940-28-9

LC50, inhalatoire, rat, 2.3 mg/L air, 4h

# **Lésions oculaires graves/irritation** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **oculaire**

Substance

Acides naphténiques, sels de zinc, CAS: 12001-85-3

œil, irritant

di -Lithium tétraborate, CAS: 12007-60-2

œil, Provoque des lésions oculaires graves.

acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc, CAS: 85940-28-9

Provoque des lésions oculaires graves.

## Corrosion cutanée/irritation cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Acides naphténiques, sels de zinc, CAS: 12001-85-3

dermique, aucun effet nocif observé

di -Lithium tétraborate, CAS: 12007-60-2

dermique, non irritant

acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc, CAS: 85940-28-9

graisse Numero d'article 28194, 28193, 1000968



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 22.05.2025, Révision 10.03.2025

Version 14.1. Remplace la version: 14.0

Page 8 / 12

irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

EUH208: Peut produire une réaction allergique.

Méthode de calcul

Substance

Acides naphténiques, sels de zinc, CAS: 12001-85-3

dermique, sensibilisant

di -Lithium tétraborate, CAS: 12007-60-2

dermique, non sensibilisant

acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc, CAS: 85940-28-9

dermique, non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Acides naphténiques, sels de zinc, CAS: 12001-85-3

NOAEL, oral, rat, 89,7 mg/kg bw/day

di -Lithium tétraborate, CAS: 12007-60-2

NOAEL, oral, rat, 150 mg/kg bw/day

acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc, CAS: 85940-28-0

NOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day

Mutagénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Acides naphténiques, sels de zinc, CAS: 12001-85-3

in vitro, négatif

Toxicité sur la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Fécondité

Substance

Acides naphténiques, sels de zinc, CAS: 12001-85-3

NOAEL, oral, rat, 137,9 mg/kg bw/day, aucun effet nocif observé

di -Lithium tétraborate, CAS: 12007-60-2

NOAEL, oral, rat, 150 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé

- Développement

Substance

Acides naphténiques, sels de zinc, CAS: 12001-85-3

NOAEL, oral, rat, 344,8 mg/kg bw/day, aucun effet nocif observé

di -Lithium tétraborate, CAS: 12007-60-2

NOAEL, oral, rat, 50 mg/kg bw/d (Effect on developmental toxicity)

Cancérogénèse

Danger par aspiration Remarques générales En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

Les données toxicologiques citées concernant les composants sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection

sanitaire au lieu de travail ainsi qu'aux toxicologues.

graisse Numero d'article 28194, 28193, 1000968



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 22.05.2025, Révision 10.03.2025

Version 14.1. Remplace la version: 14.0

Page 9 / 12

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

11.2.2 Autres informations Aucun

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Produit

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Acides naphténiques, sels de zinc, CAS: 12001-85-3

EC50, (72h), Algae, 4 mg/L

EL50, (48h), Daphnia magna, 35 mg/L

LL50, (96h), poisson, 100 mg/L

di -Lithium tétraborate, CAS: 12007-60-2

LC50, (96h), poisson, 100 mg/L

EC50, (48h), Daphnia magna, 100 mg/L

EC50, (72h), Algae, 100 mg/L

NOEC, (72h), Algae, 32 mg/L

acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc, CAS: 85940-28-9

EC50, (48h), Invertebrates, 5.4 mg/L

EC50, (96h), Algae, 2 - 2.1 mg/L

NOEC, (21d), Invertebrates, 400 - 800 µg/L

LL50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 4,5 mg/l

# 12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les

compartiments de l'environnement

Comportement dans les stations

d'épuration

Pas d'information disponible.

Pas d'information disponible.

Biodégradabilité

Le produit est difficilement soluble dans l'eau. Bonne élimination du produit présent dans l'eau par des procédés abiotiques, comme par exemple la séparation mécanique.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

graisse Numero d'article 28194, 28193, 1000968



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 22.05.2025, Révision 10.03.2025

Version 14.1. Remplace la version: 14.0

Page 10 / 12

#### 12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

**Produit** 

La directive 2011/65/CE [(UE) 2015/863] (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de

certaines substances dangereuses est respectée.

Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.

Eliminer comme déchet dangereux.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

120112\*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

150110\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par

de tels résidus

150102 150104

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

# 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

graisse Numero d'article 28194, 28193, 1000968



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 22.05.2025, Révision 10.03.2025

Version 14.1. Remplace la version: 14.0

Page 11 / 12

#### 14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE ); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006

(REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131;

(UE) 2024/573; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707

- Commentaire relatif aux

composants

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).

- annexe XIV (REACH) Le produit ne contient pas ≥ 0,1 % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV

du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

- annexe XVII (REACH) Le produit contient ≥ 0,1 % de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon

l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 75

Le produit ne fait pas l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006

(REACH)

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT

**RÉGLEMENTATIONS NATIONALES** 

(FR):

ADR (2025); IMDG-Code (2025, 42. Amdt.); IATA-DGR (2025)

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- Observer les restrictions d'emploi Non applicable

- VOC (2010/75/CE) 0 %

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## 16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H315 Provoque une irritation cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d Susceptible de nuire au foetus.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

graisse Numero d'article 28194, 28193, 1000968



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 22.05.2025, Révision 10.03.2025

Version 14.1. Remplace la version: 14.0 Page 12 / 12

#### 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ATE = acute toxicity estimate

CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level

DNEL = Derived No Effect Level

EC50 = Median effective concentration

ECB = European Chemicals Bureau

EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

EL50 = Median effective loading

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

EmS = Emergency Schedules

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying

Dangerous Chemicals in Bulk

IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IUCLID = International Uniform ChemicaL Information Database

IVIS = In vitro irritation score

LC50 = Lethal concentration, 50%

LD50 = Median lethal dose

LC0 = lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

LL50 = Median lethal loading

LQ = Limited Quantities

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average

TLV®STEL = Threshold limit value - short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

# 16.3 Autres informations

Méthode de classification

Positions modifiées 1.1